

+42e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

10 au 14 mars 2024

Résolution ENS /N°02/03.2025 – Bornage

/

Objet : conditions de détachement des personnels du réseau AEFÉ

VU

- La note de service annuelle sur les détachements de fonctionnaires de l'Éducation nationale du 13 septembre 2018 ;
- L'accord-cadre entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF) signé le 30 décembre 2021 ;
- L'article L 452-2 du Code de l'éducation.

CONSIDÉRANT

- Que depuis la rentrée 2019, les enseignants détachés dans le réseau AEFÉ ne peuvent plus être maintenus au-delà de six années scolaires consécutives, avec une dérogation exceptionnelle limitée à neuf années ;
- Que cette mesure peut avoir un intérêt pour faciliter l'optimisation, qualitative et quantitative, de l'affectation des ressources humaines dans les établissements en fonction de leurs besoins,
- Que les premiers effets de cette limitation seront pleinement ressentis à la rentrée 2025, impactant de nombreux enseignants, personnels d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale ;
- Que cette mesure, initialement conçue pour favoriser la mobilité, s'avère aujourd'hui source de difficulté dans un contexte de crise de recrutement en France et à l'étranger ;
- Que les difficultés de recrutement au sein du réseau AEFÉ compromettent la continuité et la qualité de l'enseignement dispensé ;
- Que le bornage peut avoir un impact défavorable sur les établissements puisqu'il affaiblit les équipes et précarise les offres d'enseignements (BFI, spécialités, options...) ;
- Que les personnels qui restent durablement en poste sont un gage de stabilité et d'assise des établissements en lien avec le pays d'accueil. Nous l'avons vérifié lors de la crise sanitaire.
- que le maintien du bornage risque à terme de créer un réseau à deux vitesses, en fonction des capacités de recrutement et d'encadrement des établissements.
- Que les syndicats ont alerté à plusieurs reprises sur les conséquences néfastes de cette réforme.
- Qu'une pétition initiée par des parlementaires, demandant l'abrogation de cette mesure, a recueilli environ 280 signatures dans le réseau AEFÉ.

DEMANDE

- La confirmation et la mise en œuvre de l'engagement du ministère de l'éducation nationale à détacher les personnels nécessaires au réseau de l'enseignement français à l'étranger ;
- La suspension de l'application de la note de service et la possibilité pour les détachés impactés dès cette année de voir leur mission prorogée, sur avis favorable du chef d'établissement selon la procédure ;
- L'évaluation des effets de cette mesure de bornage sur le recrutement, la stabilité des équipes et l'attractivité du réseau AEFÉ ;
- Une reconnaissance accrue des compétences et de l'ancrage local des personnels en détachement, garantissant une meilleure continuité pédagogique ;
- Une concertation approfondie entre les acteurs concernés (MENJ, MEAE, syndicats et représentants du personnel, ...) pour envisager des solutions viables et équilibrées.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		57
Nombre de voix « contre »		2
Nombre d'abstentions		1

REPONSE

